

**PREFET
DE LA LOIRE**

Commune de Saint-Martin-la-Sauveté

dossier n° PC 04226022R0001 M01

date de dépôt : 02/01/2023

demandeur : M. MONTEUX Didier

pour : Rénovation d'une habitation existante

Adresse du terrain : Lieu dit grézolette

Saint-Martin-la-Sauveté (42260)

ARRÊTÉ

**Accordant une modification d'un permis de construire
Au nom de la commune de Saint Martin la Sauveté**

Le Maire de Saint-Martin-la-Sauveté,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 20/12/2005 et par arrêté préfectoral en date du 27/06/2006, et notamment la zone constructible

Vu la demande de modification de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 2 janvier 2023 par Monsieur MONTEUX Didier demeurant 132 chemin des rossignols, Saint Germain Laval (42260)

Vu l'objet de la demande :

- Pour rénovation d'une habitation existante
- Sur un terrain situé lieu_dit Grézolette à Saint-Martin-la-Sauveté (42260)
- Pour une surface de plancher crée de 206 m2

Vu l'instruction du dossier par les services de la DDT Saint Etienne

Vu la date d'affichage en mairie en date du 02/01/2023 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article unique

Le permis de construire est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande sus-visée

A ST MARTIN LA SAUVETE, Le 2 mars 2023

Le Maire,

Marius DAVAL

